Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_17-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : FINANCES BUDGET – AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-32,

Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire de l'année N-1 sont affectés par le Conseil municipal dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.

Considérant que le Conseil municipal peut, avant la date limite de vote du taux des impositions locales au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation,

Considérant que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_17-DE

anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **CONSTATE ET APPROUVE LA REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 ET DES RESTES A REALISER, DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	7 772 807,70 €	3 627 489,30 €	11 400 297,00 €
Recettes	9 091 012,86 €	1 914 524,77 €	11 005 537,63 €
Résultat de l'exercice	**1 318 205,16 €**	**-1 712 964,53 €**	**-394 759,37 €**
Résultats N-1	2 379 214,33 €	613 069,28 €	2 992 283,61 €
Résultat cumulé de l'exercice	**3 697 419,49 €**	**-1 099 895,25 €**	**2 597 524,24 €**
Restes à réaliser		449 489,00 €	449 489,00 €
Solde d'exécution	**3 697 419,49 €**	**-650 406,25 €**	**3 047 013,24 €**

- **Affectation en fonctionnement (R002) : 3 047 013,24 €**
- **Affectation en investissement (R1068) : 650 406,25 €**
- **Report en investissement (D001) : - 650 406,25 €**

- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :